



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suite donnée aux conclusions de la discussion générale de la 89^e session (2001) de la Conférence internationale du Travail sur la sécurité sociale, y compris la contribution de l'OIT à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

1. A la 89^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2001), la Commission de la sécurité sociale a consacré une discussion générale au rapport VI (*Sécurité sociale — questions, défis et perspectives*) établi par le Bureau international du Travail. A la suite de cette discussion, la Conférence a adopté un certain nombre de conclusions et a invité le Conseil d'administration du BIT à en tenir compte pour la planification des activités dans le domaine de la sécurité sociale. Elle a aussi demandé au Directeur général d'en tenir compte lors de la préparation du programme et budget 2004-05 ainsi que pour l'affectation des ressources disponibles durant l'exercice 2002-03. La première partie du présent rapport résume les activités déjà entreprises par le BIT pour donner effet aux conclusions de la Conférence.
2. Pour répondre à la demande formulée par les mandants à la 282^e session (novembre 2001) du Conseil d'administration, la deuxième partie du rapport fait le point des préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui se tiendra du 8 au 12 avril 2002, ainsi que de la contribution du BIT à ces préparatifs et à l'assemblée elle-même.

Suite donnée aux conclusions de la discussion de la Conférence sur la sécurité sociale

3. Dans ses conclusions, la Conférence approuve globalement les principes établis de la sécurité sociale tout en reconnaissant que, dans le cadre de ces principes, chaque pays doit arrêter sa propre stratégie afin d'assurer la sécurité sociale de tous. Elle appelle spécialement l'attention sur le grand nombre de personnes qui sont actuellement dépourvues d'une couverture sociale adéquate et qui ne peuvent donc pas compter sur un revenu garanti ni accéder à des soins de santé appropriés. Pour la Conférence, il s'agit d'un défi majeur qui exige de l'OIT qu'elle lance une vaste campagne pour promouvoir l'extension de la couverture sociale. Cela devrait encourager les gouvernements à donner une plus grande priorité à la sécurité sociale, à concevoir des stratégies nationales pour

remédier aux faiblesses des systèmes actuels et à demander l'assistance du BIT pour la conception et la mise en œuvre de ces stratégies. Le BIT devrait fournir une assistance technique à l'appui de ces politiques et de leur administration et devrait aussi concevoir, par des activités de recherche et d'expérimentation, des systèmes novateurs propres à améliorer la couverture sociale. Le présent rapport contient un résumé des activités entreprises par le BIT pour donner effet aux conclusions de la Conférence.

4. Les régimes de sécurité sociale varient beaucoup d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse de leur impact ou de leur structure, et toutes sortes de mesures doivent être envisagées pour améliorer leur champ d'application. Le BIT encourage les pays à mettre en œuvre une stratégie pragmatique qui tient compte des contraintes budgétaires et de la capacité de gouvernance des différents pays et qui comprend trois composantes complémentaires:
 1. Renforcer et améliorer les régimes légaux de sécurité sociale, y compris l'extension de l'assurance sociale et la mise en place d'une sécurité sociale de base pour les pauvres (à cette fin, le BIT apporte son aide à différents pays pour le renforcement des capacités, la réforme de la gouvernance, la gestion financière, etc., et examine la faisabilité de propositions novatrices fondées sur la mise en commun des ressources, par exemple les régimes universels ou d'assistance sociale financés par l'impôt et la restructuration des systèmes nationaux de santé).
 2. Promouvoir et appuyer la mise en place de nouveaux systèmes fondés sur des initiatives locales, par exemple la micro-assurance dans les collectivités (le programme STEP du BIT (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté) étend peu à peu ses activités, notamment en Afrique subsaharienne et, plus récemment, en Asie, pour appuyer les régimes communautaires de sécurité sociale qui visent à répondre aux besoins et à la situation particulière des personnes qui n'entrent pas dans le champ des régimes légaux).
 3. Etablir des liens entre les régimes légaux de sécurité sociale, la micro-assurance et les régimes communautaires et promouvoir une approche plus intégrée des politiques de développement.
5. Le Secteur de la protection sociale, qui travaille en étroite coordination avec les équipes régionales pour le travail décent ainsi qu'avec les équipes consultatives multidisciplinaires, est responsable du programme du BIT concernant la sécurité sociale. L'objectif opérationnel pertinent (objectif 3a) pour le nouvel exercice (2002-03) reflète la priorité accordée par la Conférence à l'extension de la couverture sociale et à l'amélioration de la gestion administrative et financière. Une plus grande attention a été accordée aux indicateurs et aux cibles qui leur sont liées. Ainsi, il est prévu que:
 - 20 Etats Membres adopteront des régimes publics ou volontaires, ou amélioreront ceux qui existent déjà, afin que des catégories de la population qui ne sont pas encore couvertes bénéficient de la sécurité sociale;
 - 15 Etats Membres auront entrepris d'améliorer l'architecture et la gestion financières de leurs régimes nationaux de sécurité sociale;
 - 12 Etats Membres auront produit des données qui serviront à élaborer des stratégies et politiques visant à combattre l'insécurité économique et sociale.

De nouveaux programmes d'assistance technique, qui ont un effet sur l'extension de la couverture sociale, sont prévus ou sont déjà en cours dans les pays suivants:

- Asie — Chine, Thaïlande, Indonésie, République démocratique populaire lao, Cambodge, Bangladesh, Philippines, Népal;

- Afrique — Burkina Faso, Mali, Ethiopie, Erythrée, Egypte, Guinée, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Kenya, Namibie, Nigéria, pays d'Afrique lusophone;
 - Etats arabes — Yémen, Bahreïn, Jordanie.
 - Europe — Fédération de Russie, Kazakhstan;
 - Amérique latine et Caraïbes — Pérou, Venezuela.
6. Ces projets visent à améliorer la gestion des régimes légaux, à concevoir de nouveaux systèmes, à étendre les systèmes actuels à certaines composantes de la main-d'œuvre qui n'en bénéficient pas encore, à couvrir plus d'éventualités et à trouver les moyens d'assurer la protection sociale de ceux qui ne peuvent pas bénéficier des régimes publics ou légaux. Ils comportent souvent une analyse actuarielle et économique visant à déterminer les possibilités d'extension ou de réforme financière. Les problèmes d'égalité entre hommes et femmes sont identifiés et des mesures appropriées sont prises dans ce domaine. La préparation, l'exécution et le suivi de ces projets reposent sur la collaboration active d'un réseau de spécialistes internationaux et nationaux travaillant dans les pays.
7. Toutefois, il ressort clairement des conclusions adoptées par la Conférence qu'il est nécessaire de faire des efforts supplémentaires pour atteindre l'objectif fondamental, à savoir étendre le champ de la sécurité sociale. Des mesures ont été prises pour lancer une campagne mondiale à cette fin, comme l'a proposé la Conférence. Le Service des politiques et du développement de la sécurité sociale (SOC/POL) a organisé à Genève, en décembre 2001, un atelier qui a réuni plus de 30 spécialistes de la sécurité sociale, du siège et du terrain, pour définir les grandes lignes de cette campagne. Celle-ci visera trois objectifs au cours des cinq prochaines années:
1. Faire de la sécurité sociale, de son acceptation et de son extension une grande priorité nationale et internationale par des programmes et techniques de sensibilisation et de promotion visant les mandants, les autres organisations internationales, les donateurs potentiels et le personnel du BIT. Une approche plus proactive sera adoptée dans le cas des pays dans lesquels il serait apparemment possible d'étendre ou d'améliorer le régime de sécurité sociale.
 2. Enrichir la base de connaissances et mettre au point des instruments pour renforcer les capacités consultatives techniques et identifier les meilleures pratiques qui peuvent être analysées et, le cas échéant, utilisées ailleurs sous réserve de modifications appropriées. Des liens seront établis avec d'autres programmes de développement social et de réduction de la pauvreté ainsi qu'avec l'initiative en faveur du travail décent. Un certain nombre d'études de cas ont déjà été commandées pour l'analyse des efforts novateurs faits par différents pays pour étendre la sécurité sociale. Elles serviront pour l'assistance technique et seront publiées dans une série de documents de travail afin d'établir une base de connaissances à laquelle auront accès les planificateurs et les décideurs du secteur. Une grande étude reposant sur l'analyse de plus de 280 cas et de 80 documents a été réalisée dans le cadre du projet Universitas sur l'extension de la protection sociale en matière de santé grâce aux organisations communautaires.
 3. Obtenir des résultats significatifs en ce qui concerne l'extension de la couverture sociale dans dix pays déterminés. Les principaux critères qui seront utilisés pour choisir ces pays seront le taux actuel de couverture et le potentiel d'amélioration compte tenu de la capacité des partenaires envisageables et de la situation politique, d'initiatives connexes telles que celle concernant le travail décent, et des stratégies de réduction de la pauvreté. Les activités seront les suivantes: diagnostic complet des

besoins, des capacités et des ressources, formation, examen des politiques avec les parties intéressées, réforme de la gestion, établissement de réseaux.

8. Des ressources supplémentaires seront sollicitées pour financer le lancement de la campagne et en particulier les activités décrites ci-dessus. Un descriptif plus détaillé de la campagne est en préparation. Des propositions de projets ont été établies selon le nouveau mécanisme TC-RAM (allocation de ressources à la coopération technique) pour financer une évaluation aussi large et complète que possible des besoins et stratégies de protection sociale de quatre pays en développement de trois continents différents. Un secrétariat sera établi au début de 2002 au sein du Service des politiques et du développement de la sécurité sociale à Genève afin de mettre au point un programme de travail et de lancer les activités.
9. Le lancement de la campagne attirera l'attention sur l'importance de la sécurité sociale et sur la nécessité de donner plus de priorité à l'amélioration de la protection sociale d'un nombre accru de personnes. Toutefois, d'ores et déjà, spécialistes et consultants du BIT ne manquent jamais l'occasion de promouvoir les principes de la sécurité sociale et d'expliquer ce que l'on peut faire pour en améliorer la couverture. On peut citer comme exemple la participation du BIT à l'Assemblée générale de l'Association internationale de la sécurité sociale qui s'est tenue en Suède en septembre 2001. Ces activités promotionnelles peuvent désormais s'appuyer sur une nouvelle publication intitulée «Sécurité sociale — un nouveau consensus» (également disponible en anglais et en espagnol) qui contient les conclusions de la commission, de larges extraits de son rapport ainsi que l'intégralité du document qui a servi de base à ses discussions.
10. En outre, la Conférence ayant demandé d'user d'approches novatrices pour étendre la couverture sociale et d'aider les gens à passer du secteur informel au secteur formel, le Service du financement, de l'actuariat et des statistiques (SOC/FAS) étudie la possibilité d'un fonds mondial de solidarité sociale qui permettrait de mobiliser un appui financier aux investissements nationaux qui visent à mettre en place dans les pays en développement des systèmes de protection sociale pour les catégories qui en sont actuellement dépourvues. Des avis sont demandés aux experts de la protection sociale, aux gouvernements, aux partenaires sociaux et aux organisations internationales. Le rapport sera soumis à une réunion tripartite d'experts qui se tiendra à Genève en avril ou mai. Un gouvernement européen a promis son appui financier pour cette réunion. Celle-ci soumettra au Directeur général une recommandation concernant l'opportunité et les moyens de mettre en œuvre cette idée.
11. De nouveaux rapports intérimaires seront présentés au sujet de l'impact des programmes décrits dans le présent rapport.

Préparation de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Préparatifs

12. La Commission du développement social des Nations Unies, constituée en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, a décidé de se réunir pour une semaine à New York, du 10 au 14 décembre 2001, afin d'achever le travail de sa première session et d'engager des négociations de fond sur le projet de plan d'action

révisé établi par le président, désormais appelé Stratégie internationale d'action sur le vieillissement pour 2002¹.

13. Le président du comité a proposé que le comité se réunisse du 10 au 16 janvier 2002 à New York pour poursuivre l'examen du document. La deuxième et dernière session du comité préparatoire devrait se tenir à New York du 25 février au 1^{er} mars 2002.
14. L'OIT a participé en qualité d'observateur à la réunion de décembre du comité préparatoire et a suivi de près les négociations auxquelles a donné lieu le projet de document. Pour que l'emploi et la protection sociale occupent la place qui leur revient dans la stratégie internationale, le Bureau a formulé une série de suggestions qui ont été communiquées aux délégués. Il estime que les discussions auxquelles a donné lieu le document ont été utiles et constructives. Les sections du projet de stratégie internationale qui traitent de l'emploi et de la protection sociale ont été examinées en détail durant la réunion et une grande priorité leur a été donnée. Les références à ces questions, qui étaient assez satisfaisantes en l'état après la réunion de décembre, ont été incluses à cette époque dans la première partie du projet de document intitulé «Assurer le développement dans un monde vieillissant» dans lequel elles étaient présentées de la façon suivante: i) travail et vieillissement de la main-d'œuvre; ii) accès à la connaissance, à l'éducation et à la formation; iii) sécurité du revenu, sécurité et protection sociale, réduction de la pauvreté. Le Bureau a l'intention de continuer à suivre attentivement les négociations, notamment durant la session finale du comité préparatoire.
15. Afin de faire mieux connaître les préoccupations et les propositions de l'OIT, la délégation du Bureau a eu différents contacts durant la réunion de décembre avec certains des principaux acteurs du processus de négociation ainsi qu'avec l'équipe du secrétariat de l'ONU chargée de préparer l'assemblée, avec le commissaire espagnol de celle-ci et avec plusieurs ONG internationales. Le Bureau a organisé une réunion d'information sur le thème «Travailleurs âgés, vieillissement de la population, emploi et protection sociale». Des représentants des Secteurs de l'emploi et de la protection sociale du BIT ont présenté les résultats du débat fructueux auquel la préparation de l'assemblée a donné lieu durant la dernière session du Conseil d'administration. Enfin, le Bureau a participé à un débat sur le vieillissement, le néolibéralisme et la mondialisation de l'économie, organisé par une coalition d'ONG (Global action on aging).

Contribution de l'OIT à l'assemblée

16. L'OIT peut beaucoup contribuer au succès de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui est, pour le système des Nations Unies, une occasion extraordinaire de définir les grands problèmes liés au vieillissement et les chances qui s'offrent et de s'entendre sur les politiques à adopter dans ce domaine. Il est capital que le travail décent et notamment deux des objectifs stratégiques, à savoir l'emploi et la protection sociale, figurent en bonne place à l'ordre du jour de l'assemblée et constituent une composante importante de la stratégie internationale. Le Directeur général dirigera la délégation du BIT à l'assemblée.
17. Comme convenu en novembre, le Bureau a établi pour l'assemblée un rapport sur l'emploi et la protection sociale des travailleurs âgés compte tenu du vieillissement de la population, rapport soumis au Conseil d'administration sous forme d'addendum. Il tient dûment compte des discussions fructueuses qui ont eu lieu durant la session de novembre et notamment des nombreuses suggestions qui ont été faites par les mandants.

¹ Le comité préparatoire a examiné environ la moitié du projet de document.

18. Le comité organisateur espagnol de l'assemblée prévoit d'organiser un programme d'événements parallèles intitulé «Dialogues 2020: vieillir au futur», et notamment six tables rondes de haut niveau. Le Directeur général a été invité à participer à la première de ces tables rondes (Vieillesse et développement: conséquences de la dynamique démographique sur les stratégies d'élimination de la pauvreté et d'inclusion sociale), avec d'autres éminentes personnalités.

19. Le programme comprend aussi une série d'événements parallèles organisés par des organismes du système des Nations Unies, des ONG internationales et des Etats Membres. Le BIT prévoit d'organiser un de ces événements qui portera sur l'emploi et la protection sociale des travailleurs âgés compte tenu du vieillissement de la population. L'objectif principal sera de présenter les questions abordées dans la contribution de l'OIT à l'assemblée et d'assurer un dialogue avec différents acteurs, y compris les partenaires sociaux et les Etats Membres. Ce sera l'occasion d'un débat interactif axé si possible sur les mesures pratiques à prendre pour l'application de la stratégie internationale. Enfin, un forum des ONG aura lieu à Madrid du 4 au 9 avril 2002. Le comité organisateur de cette manifestation a présenté un projet qui prévoit huit groupes de travail. Le BIT pourrait envisager de participer à une réunion du premier groupe de travail qui concerne notamment les retraites et les pensions ainsi que les travailleurs âgés et l'emploi.

Genève, le 25 janvier 2002.